ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

La création du Nunavut

1973 – L'Inuit Tapirisat du Canada (ITC) amorce une étude sur l'utilisation et l'occupation des terres inuites. Cette étude permettra de définir les limites territoriales du Nunavut.

1976 – L'ITC propose que soit créé un territoire, le Nunavut, dans le cadre d'un règlement sur les revendications territoriales inuites dans les Territoires du Nord-Ouest (TNO). Cette proposition prévoit l'inclusion dans le Nunavut des terres situées près de la mer de Beaufort et du versant nord du Yukon, deux régions exploitées par les Inuvialuits.

1980 – Lors de l'assemblée générale annuelle tenue au mois d'octobre, les délégués de l'ITC adoptent unanimement une résolution demandant la création du Nunavut.

1990 – La Fédération Tunngavik du Nunavut (FTN) et des représentants des gouvernements fédéral et territorial signent un accord de principe sur les revendications territoriales. L'accord appuie la division des Territoires du Nord-Ouest et prévoit un référendum sur les frontières du nouveau territoire.

1992 – La FTN et les négociateurs du gouvernement s'entendent sur les questions de fond d'un accord sur les revendications territoriales. À la suite d'un référendum, une majorité d'électeurs approuvent les frontières proposées pour la division. La FTN et les représentants du gouvernement signent l'Accord politique sur le Nunavut, établissant la création du Nunavut au 1er avril 1999. En novembre, à la suite d'un scrutin tenu à l'échelle du territoire, les Inuits du Nunavut ratifient l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN).

1993 – L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut est signé. Le Parlement du Canada adopte la Loi sur l'ARTN et la Loi sur le Nunavut, lesquelles reçoivent la sanction royale.

1995/1996 – Des pas dans la neige fraiche et Des pas II, deux documents produits par la Commission d'établissement du Nunavut, recommandent que certaines administrations centrales et certains services régionaux du gouvernement du Nunavut soient décentralisés. Des pas II sert de plan directeur à la création du gouvernement du Nunavut.

1997 – Le Bureau du commissaire intérimaire est créé dans le but d'appuyer les préparatifs de création du Nunavut. Il est responsable d'établir un gouvernement prêt à exercer ses fonctions le 1er avril 1999.

1998 – Les modifications à la Loi sur le Nunavut sont adoptées par le Parlement. Ils reçoivent la sanction royale le 9 juillet 1999.

1999 – Le territoire et le gouvernement du Nunavut voient le jour le 1er avril 1999.

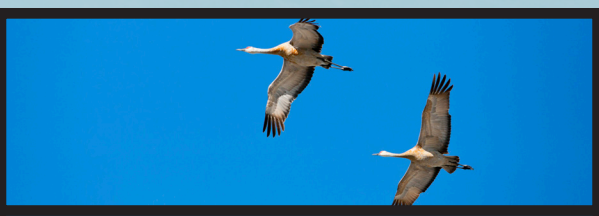
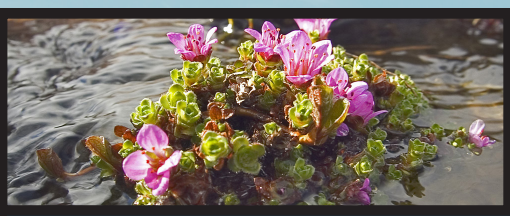

For more information about Nunavut, please
contact the Government of Nunavut communications.
(867) 975-6000